

**ÉLÉMENTS DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES DES OUVRAGES  
EN BÉTON CELLULAIRE (YTONG ) ISOLATION THERMIQUE REPARTIE (ITR)**

DOMAINE D'APPLICATION	2
PARTIE 1	
DOCUMENTS DE REFERENCE	3
PARTIE 2	
1° MURS : MAÇONNERIE EN BÉTON CELLULAIRE (YTONG)	4
2° REFENDS : MAÇONNERIE BÉTON CELLULAIRE (YTONG)	4
3° LINTEAUX	5
4° CHÂÎNAGES VERTICAUX (TA)	5
5° OUVRAGES B.A. POUR CHÂÎNAGES VERTICAUX (TA)	5
6° CHÂÎNAGES HORIZONTAUX (TU)	6
7° OUVRAGES B.A. POUR CHÂÎNAGES HORIZONTAUX	6
8° HABILLAGE DES ÉLÉMENTS B.A. ET REALISATION ABOUTS DE PLANCHERS.	6
9° COFFRES DE VOLETS ROULANTS (CVR)	6
PARTIE 3	
10° INFLUENCES DU BÉTON CELLULAIRE YTONG SUR LES AUTRES CORPS D'ÉTATS. (à intégrer dans chaque lot concerné).	8
PARTIE 4	
11° AUTRES DISPOSITRONS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ÉTANCHEITE A L'AIR HORS YTONG	10
12° CONDITRONS PREALABLES A LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN QUALITE	10
PARTIE 5	
CCTP ITR l'essentiel	12

## PARTIE 1

### Documents de référence

#### Normes

NF DTU 20.1 - Octobre 2008 - Ouvrage en maçonnerie de petits éléments, parois et murs  
NF EN 1996-1-1 et NF EN 1996-1-2 –2006 - Eurocode 6 – Calcul des ouvrages en maçonnerie + annexe nationale et Calcul du comportement au feu des ouvrages  
NF EN 771-4 et son complément national NF EN 771-4/CN Éléments de maçonnerie en béton cellulaire autoclavé  
NF DTU 25.1 - Novembre 2010 - Enduits intérieurs en plâtre  
NF DTU 26.1 - Avril 2008 - Travaux d'enduits de mortiers  
NF EN 1998-1 – septembre 2005 – Eurocode 8 - Calcul des structures pour leur résistance aux séismes + annexe nationale (décembre 2007)  
Règle PS-MI 89 révisées 92 Ouvrage parasismique : maisons individuelles et bâtiments assimilés .

#### Avis Techniques

Certificat PREOCOL : CSTBat -06-625  
Mortier Colle PREOCOL : DTA – Réf. Avis Technique 16/11-625 (\*).  
Murs YTONG pour constructions parasismiques : DTA – Réf. Avis Technique 16/11-626

*(\*) La contrainte admissible en partie courante d'une maçonnerie  $C = R/N$  dépend de la résistance à l'écrasement  $R$  des matériaux qui la constitue et du coefficient global de réduction  $N$ . Ce coefficient prend les valeurs  $N = 5$  (charges centrées) et  $6.5$  (charge excentrées). En l'absence d'avis technique du mortier colle, ce coefficient prend respectivement les valeurs de  $8$  et  $10$  plus défavorables.*

#### Prescriptions relatives à l'exécution

Les études de stabilité sont à réaliser par un bureau d'études avisé.

#### Documents incontournables

**Certification des Usines productrices : ISO 9001**

**ET CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE : ISO 14001**

**Fiche environnementale des produits : Fiches FDES suivant Norme NF P 01-010**

**Certification NATURE PLUS : N° 1105-1110-116-1**

**Certification CERTIBAT des centres de formation : N° 0F-2013-06-04 (\*\*)**

Marque NF des blocs de béton cellulaire (Certification NF O25B décernée par le COFRAC et le CSTB)

*(\*\*) Le centre de formation Thermopierre est enregistré sous le N° 82380335038. Les formations dispensées sont payantes et font l'objet d'une convention. Elles bénéficient du financement des OPCA selon conditions d'attribution.*

### **Autres documents**

Certification PRO PERMEA/CEQUAMI n° 38-16-0064-A Bâtiments Collectifs  
NF EN ISO 9972 - Performance thermique des bâtiments — Détermination de la perméabilité à l'air des bâtiments — Méthode de pressurisation par ventilateur  
FD P50-784 (juillet 2016) : Performance thermique des bâtiments - Guide d'application de la norme NF EN ISO 9972 (Indice de classement : P50-784)  
P.QUAL.01 : Plan qualité «Perméabilité à l'air des bâtiments en YTONG ».

**Guides édités par le ministère : « Étanchéité à l'air : dispositions constructives - Mémento de conception et de mise en œuvre à l'attention des concepteurs, artisans et entreprises du bâtiment ». Les détails sont accessibles gratuitement par téléchargement sur le site [www.rt-batiment.fr](http://www.rt-batiment.fr)**

*La démarche qualité permet d'atteindre une valeur de perméabilité de **0,8 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>)** \_ meilleure que celle imposée dans la réglementation \_ sur laquelle XELLA s'engage pour l'ensemble de ses réalisations.  
Cette valeur inférieure à la réglementation permet ainsi :*

- *Un gain de points sur le Bbio et le Cep \_ dès la phase de conception du bâtiment*
- *Un échantillonnage des logements testés, permettant de limiter efficacement les coûts de mesures*
- *L'expertise de Xella en partie conception ;*
- *Un gain sur les matériaux utilisés*

**PARTIE 2**

**1° MURS : MAÇONNERIE EN BETON CELLULAIRE**

**Descriptif :** Réalisation d'une maçonnerie en blocs de béton cellulaire autoclavé ( YTONG) conforme à la norme NF EN 771-4 et son complément national NF EN 771-4/CN provenant d'usines certifiées ISO 14 001, justifiant d'un label Natureplus et de fiche FDES conforme à la norme NF EN 15804+A1 et son complément national XP P01-064/CN y compris :

Mise en œuvre à joints croisés à l'aide du mortier colle (Preocol) sous avis technique 16/11-625 (ou équivalent) permettant d'utiliser les coefficients de sécurité de 5 et 6.5 pour déterminer la charge admissible et de l'outillage adapté suivant les prescriptions techniques du DTU 20.1.

1er rang de chaque niveau (étage) posé sur une arase sèche de mortier. Elle doit être hydrofugée au premier niveau au dessus du sol pour la coupure de capillarité.

Les retours d'angles, trumeaux, jambages etc... seront exécutés avec des blocs spéciaux, destinés à cet effet.

Y compris coupes (\*), chutes, échafaudage et toutes sujétions de pose :

**Lambda  $\lambda_{\text{utile}}=0,09 \text{ W/(m.K)}$  – Rcn = 3,0 MPa –  $f_b=2.83 \text{ MPa}$  - ép 30cm - long 62.5cm - ht 25cm -  
MVn = 350 Kg/m<sup>3</sup>**

**Variante Zones sismiques pour maisons individuelles et bâtiments ≤ R+2**

**Descriptif :** Les 4 faces sont impérativement encollées à l'aide du mortier colle PREOCOL certifié CSTBât (blocs lisses et blocs lisses à poignées permettant la réalisation des joints verticaux collés) (\*\*).

(\*) Une scie à ruban sur table permet des découpes précises et soignées. Elle facilite la réalisation des tableaux. Son utilisation est indispensable sur chantier.

(\*\*) Dans le cas de l'utilisation de l'Eurocode 8 ou du DTA YTONG, la mise en œuvre de blocs à emboîtement est possible

Liste des documents à fournir

- Certification PRO PERMEA n° 38-16-0064-A pour la mise en place de plan qualité «Perméabilité à l'air des bâtiments collectifs»
- Fiche F.D.E.S (fiche de déclaration environnementale et sanitaire) et son attestation de vérification conforme à la norme NF EN 15804+A1 et son complément national XP P01-064/CN
- PV d'essai acoustique réalisés par un laboratoire accrédité COFRAC( PV d'essai reconnu dans le référentiel Qualitel).

## **Dispositions complémentaires :**

↪ L'exécution soignée est obligatoire dans le cas d'une finition par enduits minces.

L'état du support est le suivant:

- Les joints doivent être rebouchés et arasés
- Les épaufrures ou manque de matière ne pouvant être repris par les travaux normaux d'enduits traditionnels doivent être réparés
- après réparation, les défauts localisés doivent être rectifiés par ponçage

Le support doit présenter les caractéristiques suivantes:

- 0,5 cm pour la planéité d'ensemble rapportée à la règle de 2m
- 0,2 cm et 0,3 cm (face de réglage et autre face) pour le désaffleurement et la planéité locale rapportée à un réglelet de 0,20m

## **2° REFENDS : MAÇONNERIE DE BETON CELLULAIRE**

**Descriptif :** Réalisation d'une maçonnerie en blocs de béton cellulaire autoclavé (YTONG) conforme à la norme NF EN 771-4 et son complément national NF EN 771-4/CN.

Mise en œuvre à joints croisés à l'aide du mortier colle (Préocol) sous avis technique 16/11-625 (ou équivalent) provenant d'usines certifiées ISO 14 001, justifiant d'un label Natureplus et de fiche FDES conforme à la norme NF EN 15804+A1 et son complément national XP P01-064/CN et de l'outillage adapté suivant les prescriptions techniques du DTU 20.1. Les 4 faces sont encollées.

1er rang de chaque niveau (étage) posé sur une arase sèche de mortier (dans le cas de pièce humide, cette arase doit être hydrofugée).

Les retours d'angles, trumeaux, jambages etc., seront exécutés avec des blocs spéciaux.

*Nota : pour les bâtiments collectifs la réalisation de refends en béton cellulaire destinés à séparer des locaux habités ou des locaux d'activité et des locaux habités, nécessite la mise en œuvre de dispositions particulières en fonction de la configuration des locaux.*

Y compris coupes, chutes, échafaudage et toutes sujétions de pose :

↪ **Lambda -  $\lambda_{\text{utile}}=0,11 \text{ W}/(\text{m.K})$  – Rcn = 4 MPa (ép : 20 cm) –  $f_b=3,78 \text{ MPa}$  - MVn = 450 Kg/m<sup>3</sup>**

## **3° LINTEAUX EN BETON CELLULAIRE**

**Descriptif :** Réalisation de linteaux porteurs en béton cellulaire armé (YTONG) conforme à la norme NF EN 845-2 et son complément national, mis en œuvre par collage au mortier colle (Préocol) sous avis technique 16/11-625 (ou équivalent) et avec un appui mini de 20cm à chaque extrémité ou 25cm pour les portées supérieures à 2m.

Y compris échafaudage et toutes sujétions de pose :

Dimensions : Longueur = 100, 130, 175, 200, 225, 300 cm suivant l'épaisseur.

Hauteur =25 cm.

## **Charges admissibles**

Les charges admissibles sont définies selon les portées (cf. catalogue YTONG).

#### 4° CHÂÎNAGES VERTICAUX (TA)

**Descriptif :** Réalisation de chaînages verticaux en blocs accessoires de béton cellulaire autoclavé (YTONG).

Mise en œuvre par collage des joints horizontaux et verticaux (du fait de l'interruption de l'emboîtement au niveau de la face lisse des TA) à l'aide du mortier colle (Préocol) certifié CSTBat (ou équivalent).

Y compris coupes, chutes, échafaudage et toutes sujétions de pose.

↳ **Percements : diam 17 cm pour blocs de 36,5 cm.**

#### 5° OUVRAGES B.A. POUR CHÂÎNAGES VERTICAUX (TA)

**Descriptif :** La spécification et les caractéristiques minimales du béton conformes à la norme NF EN 206-1avril 2004 : Bétons.

Dosages minimaux en ciment : 350 kg/m<sup>3</sup>. Coulage en œuvre dans les blocs accessoires (TA) (YTONG), granulats de taille inférieure ou égale à 10 mm. Le raidisseur sera rincé à l'eau avant coulée du béton.

Coulage en deux fois, à mi-hauteur. Y compris toutes sujétions de pose.

#### 6° CHÂÎNAGES HORIZONTAUX (TU)

**Descriptif :** Réalisation de chaînages horizontaux en blocs accessoires de béton cellulaire (YTONG), mise en œuvre par collage des joints horizontaux et verticaux à l'aide du mortier colle (Préocol) sous avis technique 16/11-625 (ou équivalent)

Y compris toutes sujétions de pose.

↳ **Réservations : Section 21.5x15 cm ht ép : 36.5 cm**

**Destination :** Chaînages horizontaux et rampants.

Sommiers de répartition sous poutres ou pannes. Renforts d'allège.

Linteaux coulés en œuvre pour une portée à vérifier.

(Prévoir étalement au droit des ouvertures).

#### 7° OUVRAGES B.A. POUR CHÂÎNAGES HORIZONTAUX

**Descriptif :** dito Chaînage verticaux

#### 8° HABILLAGE des éléments B.A., réalisations des abouts de planchers et abouts de voile BA .

**Descriptif :** 1-Habillage d'ouvrages B.A. intégrés à la maçonnerie (poutre, poteaux, linteaux) en planelles de béton cellulaire autoclavé de 5 cm minimum (YTONG); y compris 2 clous en acier galvanisé de 100 mm.

2- Abouts de planchers en planelles de béton cellulaire autoclavé (YTONG) :

- soit 5 cm minimum

- soit 7cm d'épaisseur : additionnées d'une laine minérale dense d'épaisseur 3 cm positionnée avant coulage du chaînage.

3- Abouts de refends BA encastés de 5 cm béton dans la façade (YTONG) avec mise en œuvre d'une laine minérale de 2 cm positionnée avant le coulage du béton.

*Nota : dans le cas d'une maçonnerie en béton cellulaire isolée par l'extérieur, le refend BA peut traverser en totalité le mur.*

↳ **Dimensions des planelles : 62.5 cm x 5, 7 ép x 20 ou 25 cm ht, 62.5 cm x 10 ép x 25 cm ht**

**Destination :** En périphérie des chaînages planchers  
Au droit des refends BA  
Au droit de tout élément béton en façade

9° COFFRES DE VOLETS ROULANTS (CVR)

**Descriptif :** Mise en œuvre du coffre tunnel en béton cellulaire (YTONG ) pour volet roulant. Élément autoportant, armé mis en œuvre par collage au mortier colle (Préocol) certifié CST Bât (ou équivalent)  
Etayer correctement le coffre avant de couler le chaînage ou le linteau.  
Pour les portées supérieures à 1,60 ml : mise en place de fixations tous les 80 cm par clou galvanisé de 180 mm ou cheville avec dans les 2 cas mise en place d'une platine de répartition inoxydable 50x100 mm après grugeage de l'isolant rapporté.  
Un coffre comprend un tunnel en béton cellulaire (YTONG), des profils en aluminium, un isolant rapporté selon les dimensions et trappe d'accès, des joues lisses à percer (pour recevoir les éléments de fixation du volet, non fournis).

↳ **Longueur nominale d'ouverture L = 80, 90, 100, 120, 140, 160, 180, 200, 240, 300 cm.**  
**Longueur du coffre : L+2x8 cm.**  
**Epaisseurs : 36.5cm - Ø enroulement maxi : 22.5 cm**

**PARTIE 3**

10° INFLUENCES DU THERMOPIERRE SUR LES AUTRES CORPS D'ÉTATS. (à intégrer dans chaque lot concerné).

**Lot enduits performanciels de façade DTU 26.1**

Application mécanique en 2 passes d'un enduit monocouche OC1 à liant hydraulique adapté au support de type Rt1, y compris façon de tableaux, échafaudage, protection des ouvrages, nettoyage et toutes sujétions.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé conformément au DTU 26.1. Liste des enduits certifiés sur le site du CSTB : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

Aspect de finition : Brut de projection, écrasé, gratté ou taloché éponge lorsque spécifié dans le certificat.

Divers :

Pour fourniture et mise en œuvre de baguettes d'angle galvanisées.

Pour fourniture et mise en œuvre d'une armature en fibre de verre traitée contre les alcalis au droit des points spécifiques de l'ouvrage.

↳ **En présence d'un joint de dilatation ou d'une coupure de la façade, l'étanchéité à l'air sera assurée au moyen :**

- **d'un fond de joint et d'un mastic élastomère.**
- **d'une mousse imprégnée de classe 1 assurant simultanément l'étanchéité à l'eau et à l'air disposée sous le couvre joint**

**Lot doublage :** Non concerné

**Isolation des murs :** Le béton cellulaire (YTONG ) utilisé en ITR ne nécessite aucun système d'isolation rapportée.

**Lots finitions intérieures :**

Les finitions intérieures envisageables sont :

1. Enduit pelliculaire en pâte à projeter pour finition structurée type « Bagar rouge » ou équivalent, enduit en deux passes décoratives, finition gouttelettes blanches. (Brute de projection écrasée ou lissée). Consommation par couche de 0.8 à 1.5 kg/m<sup>2</sup>.
2. Enduit plâtre manuel type Targa, Plafer de Lafarge avec primaire ou équivalent.
3. Enduit plâtre à projeter (PPM1Lafarge ou Lutèce 33xPlus placoplâtre ou équivalent).
4. Mortier à base de chaux aérienne (Parexbric ou Balthazar et Cotte ou équivalent).
5. Enduit avec charge minérale garnissant à projeter type Alltek Y max
6. Plaque Fermacell.
7. Plaque de plâtre collée par plots à la colle MAP ou équivalent (\*)

(\*) *les exigences acoustiques du projet peuvent nécessiter le collage en plein.*

↳ **Complément éventuel d'un voile de verre dans les finitions numérotées 2 et 3**





- ↪ Les dispositions décrites dans le référentiel pour la qualité de l'étanchéité à l'air des bâtiments construits en Thermopierre ne s'appliquent qu'aux finitions numérotées 1 à 4. Toutefois, le plan qualité peut s'appliquer également aux finitions 6 et 7 une fois les joints horizontaux et verticaux rebouchés. Ce rebouchage permet de s'affranchir de l'application d'un enduit intérieur ou d'une membrane.
- ↪ L'exécution soignée est obligatoire dans le cas d'une finition par enduits minces. L'état du support est le suivant : voir § 1° MURS : MAÇONNERIE EN BETON CELLULAIRE (YTONG).

#### Lot Menuiseries extérieures /voir DTU 20.1/ §5112

- Les menuiseries sont sans tapées de doublages fixées en feuillure ou en tableau
- Fixations adaptées pour menuiseries type Fischer FFS ou équivalent.
- Redressement des tableaux inutile suivant DTU 36.5 d'avril 2010
- Fixations adaptées pour volets battants : Gonds à scellement : soit scellement chimique suivant procédé I.N.G. ou équivalent, soit scellement traditionnel.

#### lot électricité / plomberie

##### **Réalisation des saignées et boîtiers: DTU 20.13**

L'exécution dans le béton cellulaire (YTONG) des saignées et boîtiers électriques est réalisée à l'aide d'une rainureuse électrique et d'une scie cloche.

Les saignées sont rebouchées au plâtre ou mortier de rebouchage (YTONG), après humidification et dépoussiérage.

Fixation : cheville plastique type Fischer GB par exemple, ou scellement chimique.

**Réalisation des passages de gaines et canalisations :** L'exécution des passages de canalisations dans le béton cellulaire (YTONG), sont réalisés de façon à assurer l'étanchéité autour des canalisations.

- ↪ Les dispositions permettant d'assurer la qualité de l'étanchéité à l'air sont décrites dans le référentiel qualité complété des guides édités par le ministère. *Les détails de ces guides sont accessibles gratuitement par téléchargement sur le site [www.rt-batiment.fr](http://www.rt-batiment.fr)*

#### lot évacuation / Gestion des déchets

- Les coupes de béton cellulaire (YTONG), seront réutilisées en maçonnerie courante. Les déchets finaux sont classés en déchets inertes et à ce titre sont utilisables en remblai routier pour le chemin d'accès, en remblai de blocage pour remplir les fouilles ou excavation. Recyclage ou stockage en décharge : classe 3 (déchets inertes).

**PARTIE 4**

11° AUTRES DISPOSITRONS AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ETANCHEITE A L'AIR HORS YTONG

↳ **Les dispositions permettant d'assurer la qualité de l'étanchéité à l'air sont décrites dans le référentiel qualité complété des guides édités par le ministère. Ces guides sont accessibles gratuitement par téléchargement sur le site [www.rt-batiment.fr](http://www.rt-batiment.fr)**

12° CONDITRONS PREALABLES A LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN QUALITE:

**L'application du plan qualité est soumise à la signature d'un engagement préalable entre le maître d'ouvrage et Xella Thermopierre (engagement qui sera ensuite étendu à d'autres intervenants du projet). L'engagement signé précise notamment les points suivants :**

**Pour le maître d'ouvrage :**

- le respect du référentiel qualité perméabilité à l'air et son application par la maîtrise d'œuvre, les entreprises et leurs sous-traitants ;
- la définition des responsabilités en matière de vérification sur chantier (maîtrise d'œuvre d'exécution);
- L'obligation de formation du personnel de l'entreprise de gros œuvre et de ses sous-traitants chargés de mettre en œuvre la maçonnerie en Thermopierre, ou la justification de références récentes (moins de 3 ans) et vérifiables.
- l'organisation de la réunion de mise en application du système qualité ;
- Le rappel par la maîtrise d'œuvre lors des réunions de chantier des défauts d'étanchéité constatés et des suites données (responsabilité pour le traitement, délais et vérifications).
- la réalisation des mesures tierce partie lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

**En contrepartie, Xella Thermopierre assure :**

- la formation du personnel en charge du montage de la maçonnerie en Thermopierre (formation réalisée dans le centre de formation Thermopierre le plus proche agréé CERTIBAT) ;
- la sensibilisation des autres prestataires au cours de la réunion de mise en application de la démarche ;
- l'assistance à la mise en œuvre des menuiseries
- l'assistance à l'équipe de maîtrise d'œuvre avec la participation aux réunions de chantier lorsque nécessaire ;
- La participation ou la mise en œuvre de vérifications relatives à l'étanchéité à l'air ;
- les mesures intermédiaires et avant livraison ou avant contrôle tierce-partie ;
- l'accompagnement si nécessaire pour la mise en œuvre du traitement des défauts ;

Les entreprises s'engagent quant à elles à répondre aux dispositions énoncées dans ce CCTP type, dispositions qui sont reprises et développées dans les CCTP de consultation (responsabilité de l'architecte et BE(s)). Certaines de ces dispositions sont obligatoires.

**⚠ Important 1 :** *La lettre d'engagement approuvée par le maître d'ouvrage et Xella Thermopierre, puis par la maîtrise d'œuvre d'exécution, fait également l'objet d'une approbation, au plus tard lors de la réunion de mise en application par l'ensemble des entreprises dont les travaux ont une incidence sur l'étanchéité à l'air du bâti :*

- *Maçonnerie*
- *Menuiseries extérieures*
- *Isolation/plâtrerie*
- *Menuiseries intérieures*
- *Electricité et courants faibles*
- *Plomberie, chauffage et ventilation*
- *Climatisation et ENR.*

**⚠ Important 2 :** *le plan qualité ainsi décrit, n'est mis en œuvre que si toutes les conditions indiquées ci-dessus sont réunies et notamment le choix du Thermopierre pour la maçonnerie,*

**PARTIE 5**

**CCTP ITR l'essentiel**

**MACONNERIE EN THERMOPIERRE de 36.5 cm d'épaisseur**

Réalisation de façades en blocs de béton cellulaire autoclavé conformes aux normes NF EN 771-4 et 771-4/CN provenant d'usine certifiée ISO 14001, blocs homologués NF et CE, densité 350kg/m<sup>3</sup>, de  $\lambda$  0,09 W/m.K type YTONG Thermopierre ou similaire, hourdés au mortier colle CSTbât préconisé par le fabricant, montés à joints croisés.

Dans le cadre de l'étanchéité à l'air des bâtiments, l'entreprise se conformera strictement aux prescriptions du fabricant de blocs de béton cellulaire qui bénéficiera de l'agrément garantissant la perméabilité à l'air des bâtiments au titre de l'annexe VII de la RT 2012 Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement

Dans le cadre du label Habitat et Environnement (H&E) l'entreprise veillera à produire les fiches FDES des blocs mis en œuvre, ainsi que les PV acoustiques établis par un laboratoire reconnu par QUALITEL.

Les blocs spéciaux (poteaux et chaînages d'angle, chaînages horizontaux, linteaux, trumeaux...) et les planelles seront utilisés pour l'habillage des bétons et le traitement des ponts thermiques auquel il devra être apporté un soin particulier. Aucun béton ne devra être apparent en façade, même sur une faible épaisseur.

Mise en œuvre selon les prescriptions du DTU 20.1 (DTU Maçonnerie de petits éléments).

Les feuillures seront découpées par le titulaire du présent lot selon les indications fournis par le menuisier (tolérances du DTU 36.5 Menuiserie).

Dans le cas de finition par enduit mince la pose sera dite « soignée » (tolérance 0,5 cm sous la règle de 2m et 0,2 cm sous la règle de 20cm en intérieur).